

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance n°26 du 29 mars 2018**

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*(en application du Code général des collectivités territoriales)*

Date de convocation : 23 mars 2018  
Date d'affichage : 23 mars 2018  
Nombre de conseillers en exercice : 29  
Présents : 21  
Votants : 27

L'an deux mil dix huit, le vingt neuf mars, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de l'Education, des Loisirs et de la Culture, en séance publique sous la présidence de Madame Elvira JAOUËN, Maire.

#### **Étaient présents :**

Mme Elvira JAOUËN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, M. Xavier COSTIL, M. Hussen KEBE, Mme Isabelle THENON, Mme Sandra POPIELUCH-NGUYEN M. Pascal HOUËIX, Mme Chantal de SARAN, M. Yves RIPOCHE, M. Didier DAGUE, Mme Marie-France TRONEL, Mme Sophie MATHARAN, M. Mathieu UHL, M. The Hung PHAM, M. Christophe LHARDY, Mme Maryeme BOUSLAM, Mme Joëlle COLLET, Mme Sarah BERREGHIS, Mme Dominique LETERME, M. Amar HADDOU.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Sylvette AMESTOY	avait donné pouvoir à M. Mathieu UHL
M. Alain WURTZ	avait donné pouvoir à Didier DAGUE
M. Pascal ANDRIOT	avait donné pouvoir à Mme Elvira JAOUËN
Mme Linda HELLA	avait donné pouvoir à Mme Maryeme BOUSLAM
Mme Emmanuelle AVERTY	avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE
Mme Karine VASSELIN	avait donné pouvoir à Mme Sarah BERREGHIS

#### **Absent excusé :**

M. Philippe MAILLARD

#### **Absent non excusé :**

M. Jean DUPONT

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Monsieur Xavier COSTIL, en tant que secrétaire de séance, procède à l'appel.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

### **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour et 3 abstentions (Mme Joëlle COLLET, Mme Sarah BERREGHIS, Mme Karine VASSELIN), approuve le procès-verbal du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2018.

### **00 – DONNER ACTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame la Maire (n°2018-001 à n°2018-009).

### **01 – BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Conseil Municipal, à la Majorité par 24 voix pour et 3 contre (Mme Joëlle COLLET, Mme Sarah BERREGHIS, Mme Karine VASSELIN) adopte le budget primitif de la ville de Courdimanche pour l'année 2018 présenté par Madame la Maire.

Le budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes toutes sections confondues à 9.549.614 € :

- En section de fonctionnement : 6.855.133 €
- En section d'investissement : 2.694.481 €.

### **02 – TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 27 voix pour, décide que les taux des trois taxes directes locales ne varieront pas en 2018 et restent fixés à :

- Taxe d'habitation : 11,20%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,05 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,00 % .

### **03 – CCAS : SUBVENTION COMMUNALE POUR 2018**

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 27 voix pour, se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention au CCAS de Courdimanche d'un montant de 105 000 € pour l'année 2018.

### **04 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018**

Le Conseil Municipal, à la Majorité, par 25 voix pour et 2 non participations (Mme Maryeme BOUSLAM, M. Mathieu UHL) se prononce favorablement sur les montants attribués à chaque association pour l'année 2018.

### **05 – PRISE EN CHARGE DES FRAIS EXPOSES PAR LES ELUS ET LES AGENTS COMMUNAUX LORS DE LEURS DEPLACEMENTS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 27 voix pour, décide de prendre en charge les frais de déplacements des élus et des agents, dans les conditions présentées en séance.

### **06 – VENTE DU LOT N°3 DE LA RESIDENCE DE L'IMPASSE DE LA FERME CARPENTIER**

Le Conseil Municipal, à la majorité par 24 voix pour et 3 voix contre (Mme Joëlle COLLET, Mme Sarah BERREGHIS, Mme Karine VASSELIN),

- Autorise la vente la vente du lot n° 3 (436 m<sup>2</sup>) de l'impasse de la ferme Carpentier au prix de 125 000 € (cent vingt cinq mille euros)
- Autorise Madame la Maire à signer les actes afférents à ces ventes.

**07 – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT EAUX USEES : RAPPORT ANNUEL 2016 DU DELEGATAIRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- prend acte de la présentation et de l'examen des rapports des délégués du service public de l'eau et du traitement des eaux usées pour l'exercice 2016,
- dit que la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement seront mis à la disposition du public à l'hôtel de ville de Courdimanche.

**08 – DECHETS : RAPPORT ANNUEL 2016 DU DELEGATAIRE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne acte de la présentation et de l'examen du rapport du délégué du service public de traitement des déchets pour l'exercice 2016,
- dit que la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets seront mis à la disposition du public à l'hôtel de ville de Courdimanche

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.**

*Elvira JAOUEN*

Maire de Courdimanche  
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

